

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus – Covid 19 : point de situation

Suite à l’allocution du Président de la République hier soir et à l’annonce de la fermeture des structures liées à l’enfance et à la petite enfance, la Ville de Mérignac met tout en œuvre pour sécuriser et faciliter le quotidien des habitants.

Alain Anziani, Maire de Mérignac, appelle à la responsabilité de chacun ainsi qu’à la solidarité familiale et amicale. Les mesures suivantes sont arrêtées.

1/ les équipements suivants seront fermés à partir de lundi jusqu’à nouvel ordre

- Les écoles,
- Les centres de loisirs
- Les accueils périscolaires
- Les crèches municipales et associatives
- La Maison de la Petite Enfance
- Le Relais d’Assistantes Maternelles
- L’espace jeunes
- Le conservatoire
- La ludothèque

Les transports scolaires seront suspendus.

Cette liste est susceptible d’évoluer en fonction des recommandations de la préfecture. Une réunion est prévue à la métropole cet après-midi pour harmoniser les décisions. De même, des informations à venir permettront de préciser le maintien d’événements publics, sportifs ou culturels.

2/ Les équipements suivants restent pour l’instant ouverts

L’ouverture de la Médiathèque Michel Sainte-Marie, du stade nautique Jean Badet et de la Vieille Eglise est pour l’instant maintenue. Le Relais des solidarités reste ouvert. La tenue des marchés reste inchangée.

3/ L’accompagnement proposé par la ville

Afin de faciliter l’organisation familiale des Mérignacais, la Ville va mettre en place rapidement un groupe Facebook (« Entraide Coronavirus Mérignac ») ainsi qu’une bourse d’échanges de

services permettant la mise en relation des habitants offrant une aide ou ayant besoin d'une aide.

Les personnes âgées isolées, repérées notamment grâce au dispositif « canicule », seront appelées quotidiennement par les services municipaux. Les personnes souhaitant être appelées et suivies durant cette période peuvent se signaler auprès du CCAS (05 56 55 66 55).

4/ La tenue des élections municipales

Un renforcement des mesures d'hygiène est mis en place pour assurer le bon déroulement des élections : affichage des mesures barrières, nettoyage des bureaux de vote, désinfection du matériel de vote. Les électeurs auront aussi la possibilité de venir avec leur propre stylo (attention, l'encre doit être indélébile noire au premier tour ou bleue au second).

Les électeurs seront invités à se laver les mains avant de voter et à respecter une distance minimale dans les files d'attente, un marquage au sol permettra de limiter les situations de promiscuité. Dans la mesure du possible les heures creuses (8h / 10h – 13h / 16h) sont à privilégier pour venir voter. Les personnes les plus fragiles pourront être prioritaires.

Contact presse :

Virginie Bougant 05 56 55 66 18 – 06 27 48 52 69

v.bougant@merignac.com